

Madame la sénatrice  
Monsieur le sénateur

Objet : amendement 187 rect. bis

Vous trouverez en document joint au format pdf les remarques ci-dessous en faveur de l'utilisation des logiciels libres dans l'enseignement.

Je suis professeur certifié en BTSA, dans l'enseignement agricole public, chargé de l'enseignement d'informatique, au LEGTA de Carpentras-Serres. Nos salles informatiques sont équipées de logiciels libres, aboutissement d'une stratégie d'établissement longuement réfléchi.

En effet outre l'aspect pécuniaire de la gratuité, le fait d'utiliser des logiciels libres en formation permet aussi que tous les élèves équipent leurs ordinateurs personnels avec les mêmes version de tous les logiciels utilisés en classe, afin qu'ils puissent se former aux méthodes du travail collaboratif dans des projets d'équipes. Ce travail personnel et collaboratif des élèves était rendu très difficile lorsque l'on utilise des logiciels privatifs, dont les versions récentes ne sont pas compatibles avec les anciennes et dont les mises à jour sont payantes.

Notre établissement suit ainsi les recommandations de la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État), dans son RGI (Référentiel Général d'Interopérabilité) qui préconise que les formats de fichiers soit ouverts et interopérables, ce qui est impossible avec les logiciels privatifs. L'offre de logiciels libres figurant dans les SILL (socle interministériel des logiciels libres) permet de couvrir tous les besoins et tous les domaines d'application que l'on aborde dans nos formations.

C'est pourquoi, il faut donner un signal fort et aller au-delà du "favoriser" les logiciels libres qui n'a aucune valeur contraignante. On pourrait se baser sur l'expérience de Lillie (ENT « libre ») en Région Nord. Microsoft avait attaqué la région pour avoir mis dans son marché que l'ENT devait être libre. Microsoft a perdu car rien n'empêche Microsoft de faire du logiciel libre. La restriction dans le marché de la Région était légitime et n'excluait aucun acteur. C'est l'éditeur de l'outil qui choisit de ne pas être libre et donc d'imposer une relation injuste avec l'utilisateur.

De plus, en utilisant ces solutions propriétaires (bien souvent payantes) à l'école, nous, enseignant·e·s, agissons comme des prescripteurs (à notre corps défendant) car

les élèves et leur famille voudront retrouver les mêmes outils à la maison soit en les payant parce qu'ils ont les moyens, soit en les piratant.

D'un autre côté, au lieu de "privilégier" l'achat de coûteuses licences aux clauses abusives (les fameuses CLUF), favoriser l'utilisation des logiciels libres permettrait de dégager des économies pour encourager des emplois locaux en finançant des technicien·ne·s, développeur·euse·s pour améliorer, entretenir les logiciels et les machines.

En payant le développement d'un logiciel libre (pour une adaptation, amélioration), l'État ne paierait qu'une fois (optimisation des impôts) et tout le monde en profiterait par la suite : c'est mieux que de verser des rentes aux grands éditeurs qui défiscalisent par ailleurs...

Je suis attaché à la liberté pédagogique qui laisse le choix des outils y compris numériques aux enseignant·e·s mais à condition que cela soit un VRAI choix qui n'occulte pas celui des logiciels libres. Il me semble plus important d'apprendre à utiliser un type d'outils qu'une marque : on apprend à se servir d'un tableur, pas d'Excel. Aujourd'hui, il y a très peu de domaines dans lesquels il n'existe pas d'équivalents libres à des logiciels privateurs.

C'est pour cela que je vous demande de voter pour l'amendement 187 rect. bis.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce long courriel, et en espérant que lors de la discussion du projet de loi, la priorité aux logiciels libres soit réellement donnée avec un article clair et sans équivoque, je vous prie d'agréer, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, mes respectueuses salutations citoyennes.

Hubert Raymond  
84700 SORGUES